

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 15 MAI 2023

**N° 2023-209 VENDÉOPÔLE - RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR CENTRAL :
FIBRE OPTIQUE**

Nomenclature des actes :1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente.

Vu la délibération n° 2022-477 du 7 décembre 2022 décidant d'engager le réaménagement du secteur central du parc d'activités économique du Vendéopôle à Bournezeau,

Pour la pose et le câblage en fibre optique de neuf macro-lots, la Présidente retient l'offre suivante :

SOLUTEL pour un montant de 3 808,00 € HT.

À CHANTONNAY, le 15 mai 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 16/05/2023.